



Ordre des
masseurs-kinésithérapeutes

Elections des Conseillers Départementaux

Procès verbal de dépouillement

**59 - Élection des Conseillers Départementaux du Nord - Collège
des libéraux - Tour unique
Instance : Binominal
Collège : libéraux
Sous-collège : Nord
Secteur : 59**

Composition du bureau de vote

Le 08/06/2023 à 15:26:56, s'est réuni le bureau de vote de **Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes pour le scrutin 59 - Élection des Conseillers Départementaux du Nord - Collège des libéraux - Tour unique** composé de :

- LASCAR Jean Marc (Président) - *Détenteur d'un fragment de clé*
- BOUILLET Gérard (Assesseur) - *Détenteur d'un fragment de clé*
- LAUER Alain (Assesseur) - *Détenteur d'un fragment de clé*

Cérémonie de scellement

Lors d'une réunion de scellement effectuée avant le début du vote, les membres du bureau de vote ont pu :

- Vérifier la conformité de la configuration du vote
- Vérifier la conformité des propositions
- Assister à un test de scrutin - en son entier - comprenant notamment :
 - La saisie de clés permettant de générer la clé de chiffrement des bulletins
 - Le scellement de la plateforme de vote
 - La connexion d'un électeur sur son interface de vote
 - Le vote d'au moins un électeur
 - Le déclenchement du dépouillement grâce aux clés des membres du bureau de vote
 - La publication des résultats
- Etre formés à l'utilisation de la plateforme de vote en tant qu'électeur
- Etre formés à l'utilisation de la plateforme de vote en tant que membre du bureau de vote
- Constater l'accessibilité des instructions de vote

A l'issue de ces tests, vérifications et formations, le système de vote a été scellé le 23/05/2023 à 15:36:01 entraînant la génération des empreintes numériques suivantes :

Empreinte numérique de l'application (version 7.4.5) :

`3b7e65f78834951f6d339c5a17b566ae43460f9eeb98fb8d1ec7047a76762bcc`

Empreinte numérique de la liste électorale composée de 3829 électeurs totalisant 3829 voix :

`2598c33fecc7a5420a203cdccdc25cdd317550f60ad8a2170af3dd441d0209ee`

Empreinte numérique de la configuration du vote et des propositions :

13383e3b9e5b61bbef328e11fe072b35f5c03f9f518da91c3c45287eeb05e75b

Empreinte numérique globale du vote :

734e677213589c1d67866648e37feec06a7c9f3348fe47c264ff0a3d7f7e1b16

Cachet d'horodatage de l'empreinte numérique globale du vote :

Empreinte numérique globale du vote : 734e677213589c1d67866648e37feec06a7c9f3348fe47c264ff0a3d7f7e1b16

Déroulement du scrutin

Les électeurs ont pu se connecter pour voter à partir du 24/05/2023 à 00:00. Les membres du bureau de vote ont pu suivre le bon déroulement des opérations de vote via l'interface de gestion mise à leur disposition en constatant notamment que :

- Avant le début du vote, l'urne et la liste d'émargement étaient bien vides
○ Une fois l'heure de début de vote passée, les électeurs ont pu se connecter sur la plateforme de vote et voter
○ La liste d'émargement s'est alors remplie progressivement et de la même manière que le nombre de bulletins dans l'urne
○ Les électeurs connectés après le 08/06/2023 à 15:00 n'ont plus pu accéder au vote.
○ Les électeurs connectés avant le 08/06/2023 à 15:00 ont pu exprimer leur choix jusqu'au 08/06/2023 à 15:20.

Fin du scrutin

Une fois l'heure de fin de vote passée, le contenu de l'urne et de la liste d'émargement ont été scellés et les membres du bureau de vote ont reçu les empreintes numériques correspondantes suivantes :

Empreinte numérique de la liste d'émargement composée de 425 entrées représentant 425 voix : e00471bcf5c17926955be17ea346cd18429cad0ad5929295d696b90ada27a66f

Empreinte numérique du contenu de l'urne composée de 425 bulletins : 4b245e1e8f7c52e67ae40ff7813dd3c33c199ec50552dea0de12f3b02fec8cf6

Empreinte numérique du contenu de l'urne attendue après déchiffrement : 38a079a60ece72f23bdcd74b60d14b0fd689eaaaf4d47aa85de54b9b0ea79f53

Résultats du dépouillement

Nombre d'électeurs sur la liste électorale	3 829
Nombre de bulletins dans l'urne	425
Taux de participation	11,10 %
Nombre de suffrages valablement exprimés	385
Nombre de bulletins blancs	40
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de sièges	3

Résultats

Nom	Nb de voix	% des voix exprimées	Elu ?
<u>CATTEAU Philippe & COLOMBANI Christine</u>	93	24,16 %	Suppléant
<u>CORNUT Armelle & DOUTRELIGNE Sébastien</u>	133	34,55 %	Titulaire
<u>DE LANGE Arnaud & RAES Nadège</u>	54	14,03 %	Suppléant
<u>DEMEULIER Johann & DEMEULIER EECKHOUT Véronique</u>	107	27,79 %	Suppléant
<u>HENNETON Jérémy & DIERS Hélène</u>	113	29,35 %	Titulaire
LE GUERN Arnault & POMART Noémie	120	31,17 %	Inéligible
<u>PETIT Sophie & LELEU Bruno</u>	114	29,61 %	Titulaire
RATHE Cédric & HAPPIETTE MONEUSE Elodie	24	6,23 %	
Total	385	100 %	

Détail des calculs d'attribution des 3 sièges

Attribution des sièges à la majorité relative

AFFECTATION DES SIEGES POUR LES TITULAIRES

Attribution de 3 sièges

- Sièges 1 attribué à CORNUT Armelle & DOUTRELIGNE Sébastien

- Sièges 2 attribué à PETIT Sophie & LELEU Bruno

- Sièges 3 attribué à HENNETON Jérémy & DIERS Hélène

AFFECTATION DES SIEGES POUR LES SUPPLEANTS

Attribution de 3 sièges

- Sièges 1 attribué à DEMEULIER Johann & DEMEULIER EECKHOUT Véronique

- Sièges 2 attribué à CATTEAU Philippe & COLOMBANI Christine

- Sièges 3 attribué à DE LANGE Arnaud & RAES Nadège

Aide aux électeurs

Certains électeurs ne pouvant se connecter à la plateforme de vote ont pu adresser une demande d'aide.

Les membres du bureau de vote, organisateurs ou l'équipe technique LegaVote se sont assurés de l'identité des personnes demandant les modifications, ils ont accepté 18 demandes et en ont clos 0.

Observations et réclamations

INELIGIBILITE DE MME POMART ET MR LE GUERN PAR DEFAUT DE PAIEMENT DE COTISATION ORDINALE 2023 DE MME POMART

Annexes

L'ensemble des preuves du bon déroulement des opérations de vote permettant également un contrôle a posteriori est accessible via les fichiers suivants :

- **Rapport de résultats**

Fichier : 173_resultats_59_l.csv

Empreinte (sha256) : ebb5e724c3292a407b3cf33263706f8677a9ca5ffcaf1d2413e24a4186cde141

- **Liste électorale**

Fichier : 173_listeelectorale_59_l_3102110730.csv

Empreinte (sha256) : db379fa6aac155f983d45a3ae5067659524cd42b49b0376e839c98bd4e2d2bf4

- **Liste des tickets**

Fichier : 173_modifs_59_l.pdf

Empreinte (sha256) : ced929f9b20cb6c683af0c8438eea83c6ba19c03e76b81bc459b0d681d9eadb3

- **Liste d'émargement**

Fichier : 173_listeemargement_59_l.csv

Empreinte (sha256) : 7e612bff2acf9ff87d17bead413e1035b8f1f30e9a52827368925251f0dff1b8

- **Registre d'activité du serveur de vote**

Fichier : 173_vote_registre.csv

Empreinte (sha256) : 3e409ccb80f491106aec7855f055049b4e05c9f97bc9c5d0e5163137e57d7522

- **Registre d'activité de l'urne**

Fichier : 173_urne_registre.csv

Empreinte (sha256) : 5d2a8aa152aebd56f9697e9a7d170943eba9321e6bbbbe286170a0cd112cb959

Signatures des membres du bureau de vote

LASCAR Jean Marc

Président



BOUILLET Gérard

Assesseur



LAUER Alain

Assesseur



SM 02 - GB

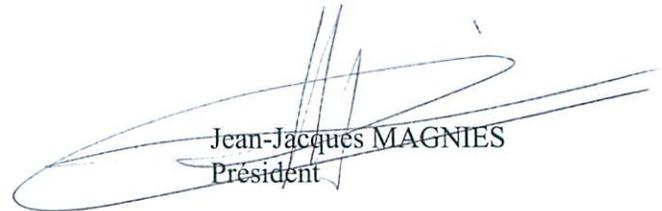


**ELECTIONS ORDINALES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORDRE DES
MASSEURS-KINESITHERAPEUTES DU NORD**

JEUDI 8 JUIN 2023 – 15 h

Le Bureau réuni ce jour, jeudi 8 juin 2023, à 15 h, constate l'inéligibilité du binôme composé de M. Arnault LE GUERN et Mme Noémie POMART, pour cause de non-paiement de sa cotisation ordinale 2023 par Mme Noémie POMART.

Fait à Lille, le 8 juin 2023


Jean-Jacques MAGNIES
Président